

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commissions des affaires juridiques,
secrétariat
CH-3003 Berne
Tél. 058 322 97 19/99 45
Fax 058 322 96 54
www.parlement.ch
rk.caj@parl.admin.ch

La Commissions des affaires juridiques du Conseil national pendant la 49^e législature 2011 – 2015

1 Mandat

Selon l'article 44, alinéa 1 de la loi sur le Parlement, les commissions législatives:

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences;
- e. veillent, dans leur domaine de compétences, à ce que des évaluations de l'efficacité soient effectuées; à cette fin, elles soumettent des propositions aux organes concernés de l'Assemblée fédérale ou donnent un mandat au Conseil fédéral;
- g. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du Bureau du 18.11.2011, la Commission des affaires juridiques du Conseil national s'est vu attribuer les domaines de compétence suivants: Code civil, Code des obligations, Procédure civile, Concurrence déloyale (à caractère contractuel, publicité trompeuse et comparative, conditions générales abusives), Contrôle constitutionnel des lois, Droit foncier, Droit pénal, Procédure pénale, Exécution des peines, Autorités judiciaires, Blanchiment d'argent, Jeux d'argent, Expropriation, Poursuite pour dettes et faillite, Droit international privé, Amnisties (sauf amnisties fiscales).





2 Objets traités pendant la 49^e législature 2011-2015

21 Répartition par type des objets traités

La CAJ-CN a procédé à l'examen préalable de 225 objets, qui se répartissent comme suit:

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	Initiatives populaires	1	
b.	Projets d'arrêtés du Conseil fédéral	29	
c.	Rapports du Conseil fédéral	17	
d.	Co-rapports	3	
e.	Consultation sur un projet d'ordonnance du Conseil fédéral	11	
f.	Examen préalable des initiatives parlementaires	67	30 « donner suite » 33 « ne pas donner suite » 4 retraits
g.	Avis sur les examens préalables conclus par une décision positive de la CAJ-CE	6	5 approbations 1 rejets
h.	Examens préalables d'initiatives des cantons	12	8 « donner suite » 4 « ne pas donner suite »
i.	Élaboration d'un projet (iv. pa. / iv. ct. 2 ^e phase, iv. comm.)	8	6 approbations 2 classements
j.	Projet émanant de l'autre conseil (initiatives parlementaires élaborées par une commission du Conseil des États)	5	5 approbations



k.	Interventions de la commission	11	<i>9 motions 2 postulats</i>
l.	Motions de l'autre conseil (et motions du Conseil national modifiées par le Conseil des États)	20	<i>14 approbations 6 rejets</i>
m.	Pétitions	25	<i>21 « ne pas donner suite » 4 traitées avec un autre objet</i>
n.	Objets internes	10	
o.	Cas particuliers	--	
	Total	225	

22 Projets émanant du Conseil fédéral

Les principaux projets du Conseil fédéral :

- [11.039](#) n CP, CPM et DPMIn. Imprescriptibilité des actes d'ordre sexuel ou pornographique commis sur des enfants
- [11.050](#) é Loi sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières. Modification
- [11.070](#) n Code civil. Autorité parentale
- [12.046](#) n CP et CPM. Réforme du droit des sanctions
- [12.065](#) é Loi sur le blanchiment d'argent. Modification
- [12.066](#) é Protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Approbation et mise en oeuvre
- [12.076](#) n Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants. Initiative populaire. Modification du CP, CPM et du DPMIn
- [13.025](#) é Loi sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Modification



- [13.049](#) é CC. Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce
- [13.100](#) n CO. Droit de la prescription
- [13.101](#) n Code civil. Entretien de l'enfant
- [13.106](#) é Groupe d'action financière. Mise en oeuvre des recommandations 2012
- [14.035](#) é CP. Dispositions pénales incriminant la corruption
- [14.039](#) n Blocage et restitution des avoirs illicites de personnes politiquement exposées à l'étranger. Loi
- [14.053](#) é Loi sur le casier judiciaire (VOSTRA)

Les résumés des messages et des délibérations sont disponibles sur Curia Vista (cf. liens ci-dessus).

23 Élaboration d'un projet

Les projets élaborés par la CAJ-CN sont les suivants :

- [09.430](#) n Iv.pa. Leutenegger Oberholzer. Loi sur l'aide aux victimes. Octroi à la victime de droits importants en matière d'information
- [09.530](#) n Iv.pa. Abate. Annulation des commandements de payer injustifiés
- [10.417](#) n Iv.pa. Lüscher. Extension des droits des lésés dans la procédure pénale militaire
- [11.431](#) n Iv.pa. Rechsteiner Paul. Réhabilitation des personnes placées par décision administrative
- [11.449](#) n Iv.pa. Joder. Publication des mesures de protection des adultes
- [11.489](#) n Iv.pa. (Lang) Müller Geri. Abrogation de l'article 293 CP
- [12.425](#) n Iv.pa. CAJ-CN. Augmentation du nombre de postes de juges au Tribunal administratif fédéral



24 Projets d'acte de l'autre conseil

La CAJ-CN a examiné 5 projets d'actes élaborés par la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats.

- [06.441](#) é Iv.pa. Bonhôte Pierre. Pour une protection du consommateur contre les abus du démarchage téléphonique
- [07.500](#) é Iv.pa. Stähelin. Abroger les dispositions sur le contrat de vente avec paiements préalables
- [10.444](#) é Iv.pa. CAJ-CE. Code de procédure pénale. Dispositions relatives à la rédaction des procès-verbaux
- [12.434](#) é Iv.pa. CAJ-CE. Elections par l'Assemblée fédérale. Indemnité de départ en cas de non-réélection et modalités de réélection
- [12.462](#) é Iv.pa. CAJ-CE. Nombre de postes de juges au Tribunal pénal fédéral

25 Examens préalables

Pas de remarques.

26 Interventions

Pas de remarques.

27 Consultations sur des projets d'ordonnance, information et coordination

Outre les affaires qui lui ont été transmises par les bureaux des Chambres, la CAJ-CN, en vertu de l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl (cf. point 1), a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences.

- consultations sur des projets d'ordonnance selon article 151 LParl :
La CAJ-CN a examiné 11 projets d'ordonnance du Conseil fédéral. Elle lui a adressé des recommandations sur l'ordonnance sur les guides de montagne, l'ordonnance sur les normes comptables reconnues, les ordonnances d'exécution concernant l'autorité parentale conjointe, l'ordonnance concernant





les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et les ordonnances d'exécution du projet SWISSNESS.

- coordination avec d'autres commissions :
La CAJ-CN a adressé 2 co-rapports à la CIP-CN, l'un concernant l'objet 13.056 (CP et CPM. Renvoi des étrangers criminels) et l'autre l'objet 13.091 (Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en oeuvre). Initiative populaire). Elle a également adressé un co-rapport à la CPS-N à propos du projet de loi sur le renseignement (14.022).
L'examen du projet de loi sur le blocage et la restitution des avoirs illicites de personnes politiquement exposées à l'étranger (14.039) a été attribué à la Commission de politique extérieure au Conseil des Etats ; une coordination a donc eu lieu entre la CAJ-CN et la CPE-CE.

3 Composition de la commission, sous-commissions

31 Présidence

- Président session d'hiver 2011 - session d'hiver 2013: Nidegger
- Vice-président session d'hiver 2011 - session d'hiver 2013: von Graffenried
- Président session d'hiver 2013 – session d'été 2015 : von Graffenried
- Vice-président session d'hiver 2013 – session d'été 2015 : Vischer
- Président session d'été 2015 – session d'hiver 2015 : Vischer
- Vice-président session d'été 2015 – session d'hiver 2015: Schwaab

32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2011: Amherd, Caroni, Chevalley, Egloff, Flach, Freysinger, Hardegger, Guhl, Huber, Jositsch, Kiener Nellen, Lehmann, Leutenegger Oberholzer, Lüscher, Markwalder, Nidegger, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Schwaab, Schwander, Sommaruga Carlo, Stamm, Vischer Daniel, Vogler, von Graffenried
- Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2011:
Schneider Schüttel remplace Hardegger à partir de la session d'été 2012





Brand remplace Freysinger à partir de la session d'été 2013
Barazzone remplace Lehmann à partir de la session d'hiver 2013
Munz remplace Sommaruga Carlo à partir de la session d'hiver 2013
Merlini remplace Caroni à partir de la session de printemps 2014
Ruiz Rebecca remplace Munz à partir de la session d'été 2014
Müller Thomas remplace Egloff à partir de la session de printemps 2015
Häsler remplace von Graffenried à partir de la session d'été 2015

33 Sous-commissions

La commission a institué les sous-commissions suivantes:

- 09.530 Iv.pa. Abate. Annulation des commandements de payer injustifiés (session de printemps 2012 – session d'hiver 2012): *Hardegger*, Caroni, Kiener Nellen, Nidegger, Schwander, Stamm, Vogler (Schneider Schüttel remplace Hardegger à partir de la session d'été 2014)
- 12.046 CP et CPM. Réforme du droit des sanctions (session de printemps 2013 – session d'automne 2013): *Vogler*, Caroni, Jositsch, Nidegger, Schwander, Sommaruga Carlo, Stamm

4 Nombre de séances nécessaires

41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 35 séances (non compris les séances organisées en période de session), équivalent à 65 jours de séances ou 323 heures (soit environ 5 heures par jour de séance en moyenne).

42 Sous-commissions

Ces travaux ont exigé au total 9 séances (non compris les séances organisées en période de session), équivalent à 9 jours de séances ou 19.75 heures (soit environ 2 heures par jour de séance en moyenne).



5 Perspective

Sujets importants à traiter pendant la 50e législature (2015 – 2019) en fonction des domaines de compétences de la CAJ-CN (selon l'état actuel des connaissances) :

Droit privé

Révision du code des obligations (droit de la société anonyme, y compris mise en oeuvre de l'art. 95, al. 3, de la Constitution [initiative populaire «contre les rémunérations abusives»]).

Droit pénal

Révision du code pénal et du code pénal militaire (mise en oeuvre de l'art. 123c de la Constitution, initiative populaire «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants»)

Harmonisation des peines dans le code pénal, le code pénal militaire et le droit pénal accessoire

Rapport sur l'état de la mise en oeuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyber-risques

Autres

Approbation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Révision de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Lex Koller)

Projet de loi fédérale sur la profession d'avocat